



COMMUNE DE COURLON-SUR-YONNE

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE ORDINAIRE
DU VENDREDI 3 FEVRIER 2023
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**
article L2121-25 du CGCT

N° Délibérations		Décisions
18/2023	Délibération autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement engagées sur 2022 avant l'adoption du Budget Primitif 2023.	approuvée à l'unanimité
19/2023	Convention de mise à disposition de personnel Solidarité Emploi Yonne Nord. En cas d'absence d'agent, l'association met à disposition du personnel remplaçant.	approuvée à l'unanimité
20/2023	Convention « Retraite à Façon 2023 » CDG 89 permet aux communes de confier au CDG 89 l'instruction complète de dossiers pour les départs en retraite des agents.	approuvée à l'unanimité
21/2023	Convention d'adhésion à la mission mutualisée RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) CDG 54 permet la mise en conformité au RGPD des activités de traitements des données personnelles de la collectivité.	approuvée à l'unanimité
22/2023	Délibération modificative du montant de demande d'emprunt pour la viabilisation des terrains pour le lotissement « Les Vioules » (Chemin du Gué). Le montant des travaux a été revu à la hausse en conséquence, le montant de l'emprunt a été fixé à 275 000 € au lieu de 200 000 €.	approuvée à l'unanimité
24/2023	Vote budget annexe lotissement « Les Vioules » (Chemin du Gué)	non délibérée
25/2023	Rupture anticipée d'un contrat d'un agent. L'agent a atteint au cours du mois de janvier l'âge limite (67 ans) pour exercer dans la fonction publique.	approuvée à l'unanimité

Affichage en Mairie, le 06 Février 2023 à 14 heures 00.
Publication sur le site de la Commune, le 06/02/2023

Mme le Maire,
Christina Rangdet,

